



COMPTE RENDU DE L'AUDIO-CONFÉRENCE DU 30/10/2020

M. FOURQUET a convoqué cette audio-conférence pour nous préciser les décisions prises pour les services et pour l'accueil dans le cadre du nouveau confinement mis en place jusqu'au 01/12/2020.

Les décisions portent sur l'installation du télétravail et sur les modifications des conditions d'accueil.

1 - Recours au télétravail dans tous les services.

Les PC annoncés le 27/10/2020 seront tous déployés dans les tous prochains jours.

Nous aurons alors 57 % des agents de la Marne équipés pour télétravailler.

Dans cette nouvelle période de confinement la Direction Générale demande aux Directions de mettre les agents équipés en télétravail sur toute la semaine (5 jours/5).

Dans la Marne M. FOURQUET demande :

- de respecter cette demande si le service le permet (respect de la norme DG),**
- de manière raisonnable d'être en télétravail 4 jours,**
- dans tous les cas d'être en télétravail 3 jours.**

Les agents qui ne sont pas équipés pour le télétravail sont en présentiel les 5 jours de la semaine.

Ces mesures doivent se mettre en place dès lundi (dès l'obtention du matériel pour ceux qui ne sont pas équipés).

Les attestations de déplacement professionnel seront remises au plus tard lundi avec une date jusqu'au 01/12/2020. La carte professionnelle permet aussi de justifier ses déplacements.

Les agents qui exercent des missions particulières (vérificateurs, géomètres, évaluateurs, huissiers, etc.) qui les amènent à se rendre sur le terrain doivent privilégier les travaux réalisables du bureau. Dans l'hypothèse où ils se rendent sur le terrain ils doivent faire preuve de mesure dans la réalisation de leur mission (surtout les huissiers).

Les ASA sont possibles dans cette nouvelle période pour les agents qui ne sont pas équipés de télétravail et qui :

- sont cas contact et qui attendent les résultats d'un test,**
- ont un enfant dont la classe serait fermée pour cause de COVID.**

2 – situation de l'accueil :

M. FOURQUET prend la décision de restreindre les plages d'accueil en supprimant la 1/2 journée d'accueil « libre ».

Il n'existera plus que les 1/2 journées d'accueil sur Rendez-vous. (3 ou 4 1/2 journées en fonction des sites).

Les accueils sur Rendez-vous pour les régies sont maintenus. La situation particulière de la trésorerie Amende est à l'étude pour trouver une solution à leur besoin en matière d'accueil. Cette organisation est mise en place jusqu'au 15 novembre au moins.

3 – Les espaces de convivialité et de restauration :

Dans la période, il est demandé de ne pas organiser de pot quelque soit le motif (départ à la retraite, événement familial, etc...)

Les restaurants administratifs sont ouverts pour l'instant. Si la fréquentation se réduit de manière très importante, il y a un risque de fermeture pendant la période de confinement.

4 – organisation des réunions :

Les réunions ne peuvent se tenir en présentiel qu'en tout petit effectif. La visio-conférence va être privilégiée quand cela sera possible. L'utilisation de l'outil GoTo Meeting va être privilégiée.

Après cette annonce M FOURQUET est interrogé :

- sur la prise en compte du **temps de travail réel des agents en Télétravail**. En effet la fin d'année est une période chargée qui donne souvent lieu à des heures supplémentaires pour les agents en trésorerie et de la même manière la mise en place de travaux pour le fonds de solidarité va impacter l'activité des services en liaison avec les entreprises.

Cette situation identifiée par la Direction va être regardée.

- sur **l'utilisation des masques pour les agents qui réalisent de l'accueil** et particulièrement sur les masques avec partie transparente pour recevoir un public de personnes malentendantes. La direction rappelle que ces masques sont à destination des agents d'accueil et ils sont individuels. Une fois utilisé, le masque est conservé par l'agent pour une prochaine réception.

Il n'est prévu de doter que les agents d'accueil

La **sécurité des locaux** va être renforcée au regard de l'application du plan « Vigipirate alerte attentat ».

Un vigile sera maintenu pendant les plages d'accueil de Reims et la sécurisation de la cité Tirlet va être discutée avec les autres administrations de la cité.

Fin de l'audio.